

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents :
25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents :
8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

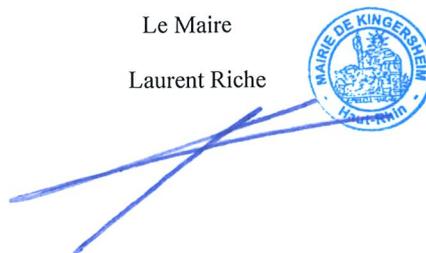
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Étaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Demandes de subvention DETR

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Le Conseil municipal est invité à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2024.

Cette demande d'aide porte sur le réaménagement de l'accès aux jeux du « grand K » au parK.

Il a été observé que notre aire de jeux du « grand K » au parK, très appréciée par les habitants, connaît une détérioration notable à certains endroits. Le terrain montre des signes de creusements et de manque d'herbe, car certaines zones du talus sont utilisées à mauvais escient pour grimper en haut de talus et pouvoir utiliser les toboggans.

L'endroit est moins sécurisé avec un risque de chute accentué pour les enfants, l'herbe n'étant plus là pour assurer un amortissement.

Afin de maintenir un environnement sûr et agréable, il est impératif d'exécuter les travaux nécessaires afin de préserver cet espace de loisirs important pour les habitants, en créant de part et d'autre du talus un escalier d'accès en béton pour que les enfants et les adultes qui veulent accéder au haut du talus ne dégradent pas les parties engazonnées et puissent ainsi monter de manière plus aisée, par tous temps sur ce jeu multiple.

Le cout prévisionnel du projet est de 17 288,75 € HT

Afin de permettre le financement de cet équipement, une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sera sollicitée auprès de l'État pour 50% du montant.

Dépenses		Recettes	
Escalier	16 066,40 €	DETR	8 644,37 €
Plantations	1 222,35 €	Reste à charge ville	8 644,38 €
Total	17 288,75 €	Total recettes	17 288,75 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter le soutien financier à l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 50% des dépenses du projet (soit 8 644,37 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

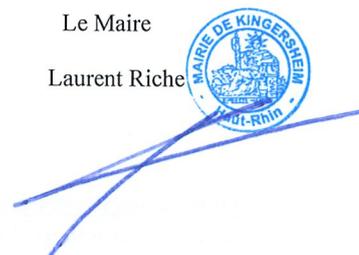
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Soutien exceptionnel à l'association Les Sheds : abandon de loyers 2022 et 2023

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

La Ville de Kingersheim soutient depuis plusieurs années le projet des Sheds dans le cadre de sa politique de Transition Ecologique. Le projet des Sheds occupe également un bâtiment communal dont la Ville tient à préserver l'occupation dans l'espace du centre historique de la commune. Le maintien de l'activité des Sheds revêt un rôle important et la Ville souhaite apporter son soutien à l'association qui traverse des difficultés économiques conjoncturelles.

L'association Les Sheds rencontre actuellement des difficultés économiques. Après les difficultés liées à la COVID 19, le contexte inflationniste a créé des difficultés importantes aux acteurs du Bio.

Un premier point sur la situation des Sheds a été fait le 18 janvier 2023 en commissions réunies. La situation des sheds ne s'améliorant pas, ils ont sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Elle a été acceptée le 6 novembre 2023 par le tribunal judiciaire de Mulhouse avec une période d'observation jusqu'au 6 mai 2024.

Un nouveau point de situation a été réalisé en commissions réunies le 13 mars 2024 avant l'audience prévue au tribunal le 25 mars 2024. Les éléments présentés lors de cette rencontre sont encourageants, les mesures prises au niveau de l'organisation, les travaux réalisés avec le soutien de la ville et les pistes de développement montrent une belle dynamique qui devrait permettre à l'association de remonter lentement la pente.

Dans ce cadre, la ville poursuivra son soutien en accompagnant les travaux restant à réaliser notamment au niveau de la transformation de l'ancien espace de l'épicerie en salle de réunion et de coworking.

Afin de mettre toutes les chances du côté des Sheds et de leur permettre d'accélérer leur reprise, il est proposé que la Ville abandonne les 2 années de loyer (2022 et 2023) d'un montant de 7 500€ soit un total de 15 000€ non encore perçu et qui sont actuellement gelés dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'abandon de la créance des loyers 2022 et 2023 des Sheds soit un montant de 15 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches afférentes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Modification des statuts de m2A : changement de siège et possibilité pour l'agglomération de passer ou d'exécuter des marchés pour le compte de communes membres de groupement de commande

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à approuver les modifications statutaires de m2A, à savoir son changement de siège et la possibilité pour l'agglomération de passer ou d'exécuter des marchés pour le compte de communes membres de groupement de commande.

En 2021, la société anonyme d'économie mixte locale (Saeml) « Maison du Territoire », dont Mulhouse Alsace Agglomération est actionnaire majoritaire avec 42,8% du capital, a acquis le bâtiment de l'ancienne Banque Populaire sis 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim afin d'y installer la « Maison du Territoire ». Des travaux de réhabilitation ont été entrepris en 2022 et 2023 par la Saeml pour y installer l'ensemble des locataires.

Depuis octobre 2023, plusieurs directions et services de Mulhouse Alsace Agglomération, dont le Président et son cabinet, la direction générale, la direction de la communication, la direction innovation et évaluation, la direction de la transition écologique, la direction mobilités et transports, la direction du développement économique, la direction des finances, le service tourisme et musées, la direction du développement

intercommunal, le service courrier et une équipe chargée du restaurant en régie, se sont installés dans le bâtiment de la Maison du Territoire à Sausheim. Un espace dédié aux élus sera notamment disponible au 4ème étage du bâtiment.

De plus, à partir de 2024, de nombreuses réunions et instances à l'exception des conseils d'agglomération qui resteront localisés au parc des expositions de Mulhouse, seront désormais organisées à la Maison du Territoire, de sorte que le changement de siège de l'agglomération semble indispensable. Il est ainsi proposé de transférer le siège actuel de l'agglomération situé 2 rue Pierre et Marie Curie à Mulhouse (68200) au 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390). Ce transfert de siège doit être mentionné dans les statuts de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, l'article 65 de la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique assouplit les relations entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres en matière de mutualisation d'achats.

Ainsi dans un souci de réduction des dépenses publiques, Mulhouse Alsace Agglomération souhaite pouvoir ajouter expressément dans ses statuts la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération d'occuper les fonctions de coordonnateur des groupements de commandes d'achat et de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales : « Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, si les statuts de l'établissement public le prévoient expressément, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement ».

Pour cela, les communes doivent se constituer en groupement de commandes. En revanche, l'EPCI n'est pas obligé de faire partie du groupement. Mulhouse Alsace Agglomération pourra donc agir alors même que l'achat ne répond pas à son besoin.

Conformément aux dispositions des articles L5211-5-1, L.5211-5 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux. Cet accord nécessite une majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de m2A pour se prononcer (soit le 30 avril 2024). A défaut de délibération dans le délai imparti, la décision sera réputée favorable. Sous réserve que les conditions précitées soient réunies, un arrêté préfectoral prononcera la modification des statuts.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le transfert de siège de Mulhouse Alsace Agglomération à la Maison du Territoire, située 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim,
- d'approuver la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président de m2A et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Consultation des collectivités concernées par le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2024-2029

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

La présente délibération a pour objet de donner un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2024-2029.

Le dispositif d'accueil des gens du voyage est défini à l'échelle départementale par un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ce schéma est élaboré conjointement par le Préfet et le Président de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) est un outil de planification, prévu par la loi (n°2000-614 du 05 juillet 2000), prenant en compte les besoins spécifiques des gens du voyage (équipements publics d'accueil, équipements à usage privé d'habitat, interventions destinées à l'inscription dans la vie sociale des gens du voyage).

Dans le Haut-Rhin, la commission départementale consultative des gens du voyage du 29 novembre 2018 a engagé la procédure de révision de ce schéma. Une première étape a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic qualitatif et quantitatif. La seconde étape a consisté en l'élaboration de propositions d'orientations et d'actions. Ce travail a été suspendu par accord entre les représentants de l'Etat, du département du Haut-Rhin et de l'association des maires du Haut-Rhin en décembre 2019 pour reprendre fin 2021. Enfin, la troisième phase a pour objet la consultation des collectivités figurant au schéma.

Les objectifs du nouveau schéma 2024 - 2029 visent à :

- Organiser une gouvernance opérationnelle ;
- Améliorer l'accueil des gens du voyage itinérants et accompagner les collectivités dans la gestion des équipements sur les aires permanentes ;
- Faciliter l'accueil des grands passages ;
- Développer l'habitat diversifié pour les gens du voyage sédentarisés ;
- Assurer un accompagnement spécifique adapté aux gens du voyage pour favoriser leur inclusion.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable au SDAHGV 2024-2029 en précisant qu'il lui semble important d'y ajouter un point sur l'habitat sédentaire existant. En effet, ces sites ont aujourd'hui plus de 20 ans et de nouvelles difficultés voient le jour avec un changement de génération en cours. Sans accompagnement spécifique, modernisation et rénovation, ces quartiers risquent de ne plus remplir leurs objectifs initiaux. Il pourrait dès lors être pertinent de créer au niveau opérationnel un comité spécifique et identifier les besoins d'accompagnement et de rénovation de ces habitats.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. 60^{ème} anniversaire du jumelage avec la Ville de Hirschau - remboursement des frais de transport à la Société d'Histoire de Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

La présente délibération a pour objet de préciser les modalités de remboursement des frais de transport engagés par la Société d'Histoire de Kingersheim à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du jumelage.

Dans le cadre du 60^e anniversaire du jumelage de Kingersheim avec Hirschau – Tübingen, différentes personnes ont été amenées à se rendre aux festivités organisées le samedi 22 juillet et le dimanche 23 juillet 2023 par la commune allemande.

Pour faciliter les déplacements de celles et ceux qui se sont rendus à Hirschau et encourager le covoiturage, dans un souci de limitation des gaz à effet de serre, le Conseil municipal a délibéré en date du 28 juin 2023 pour rembourser les frais engagés sur la base suivante :

$$\left[\frac{\text{Indemnité kilométrique} \times \text{distance en km}}{4} \right] \times \text{nombre de passagers}$$

La Société d'Histoire de Kingersheim, partenaire de la Ville sur ce jumelage, a emprunté le minibus de l'OMS pour se rendre à 7 personnes à cette manifestation.

Aussi, le remboursement sur la base de la délibération du 28 juin 2023 serait d'un montant de 301,35 €. Cependant, l'association n'ayant déboursé que 138,09 €, elle ne souhaite pas obtenir le remboursement classique et demande un remboursement limité à ses frais.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le remboursement des frais de la Société d'Histoire de Kingersheim d'un montant de 138,09 € pour ses frais de déplacement à Hirshau – Tübingen dans le cadre du 60^e anniversaire du jumelage.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Compte de gestion de l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2023 du budget Ville, par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle.

Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, et voté par le Conseil municipal lors de la même séance.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante préalablement au vote du compte administratif.

Selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci « entend, débat et arrête les comptes de gestion du receveur, sauf règlement définitif ».

C'est ainsi que le Service de Gestion Comptable de Mulhouse a soumis pour approbation le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre de cette même année.

Ce document fait ressortir un excédent 1 789 786,96 € à la section de fonctionnement et 1 277 690,34 € à la section d'investissement, montants égaux à ceux apparus au compte administratif du même exercice.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le compte de gestion Ville de l'exercice 2023 tel qu'il est présenté par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, comptable de la Ville de Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Compte administratif de l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2023 du budget Ville, par l'adoption du compte administratif correspondant.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Le compte administratif est le compte-rendu financier de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Le vote du Conseil municipal sur le compte administratif constitue l'arrêté des comptes. Selon l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit se dérouler hors de la présence de l'ordonnateur.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable de la Ville.

L'exécution du budget Ville de l'exercice 2023, constatée au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat reporté 2022	543 166,65	-117 892,40	425 274,25
Dépenses de l'exercice	12 563 008,88	3 176 995,77	15 740 004,65
Recettes de l'exercice	13 917 618,60	4 542 761,91	18 460 380,51
Résultat de l'exercice	1 354 609,72	1 365 766,14	2 720 375,86
Intégration du résultat du budget annexe eau	481 870,87	29 816,60	511 687,47
Part affectée à l'investissement	-589 860,28		-589 860,28
Résultat de clôture 2023	1 789 786,96	1 277 690,34	3 067 477,30
Résultat de clôture 2023 y compris reports	1 789 786,96	649 023,91	3 067 477,30

En définitive, le compte administratif de l'exercice 2023 se solde par un excédent de fonctionnement de 1 789 786,96 € et d'investissement de 1 277 690,34 €.

Le Conseil municipal, le Maire s'étant retiré conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide par 28 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

- de déclarer les opérations de l'exercice 2023 closes,
- d'approuver le compte administratif Ville de l'exercice 2023 se soldant par un excédent global de clôture de 3 067 477,30 €,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Affectation des résultats de l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente délibération a pour objet d'affecter le résultat du budget Ville de l'exercice 2023.

Selon l'article L2311-5 du C.G.C.T., les résultats sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Excédent de fonctionnement	1 789 786,96 €
Excédent d'investissement	1 277 690,34 €

Les dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31/12/2023 s'élèvent à 628 666,43 €. Elles sont financées intégralement par l'excédent d'investissement.

Par conséquent, il est proposé :

- de maintenir le résultat de fonctionnement en recette de la section de fonctionnement (chapitre 002), soit 1 789 786,96 €
- d'inscrire l'excédent d'investissement, soit 1 277 690,34 €, en recette de la section d'investissement (chapitre 001).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de maintenir le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 1 789 786,96 €,
- d'inscrire l'excédent d'investissement, soit 1 277 690,34 €, en section d'investissement.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Taux de fiscalité 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024. Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à déterminer les taux des impôts locaux destinés à équilibrer le budget de la Ville.

Il est proposé d'appliquer pour 2024 des taux identiques à 2023, soit :

Taxe	Taux communaux 2023	Taux 2024 proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,42%	34,42%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,70%	74,70%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	14,25%	14,25%

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver les taux de fiscalité 2024 selon le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

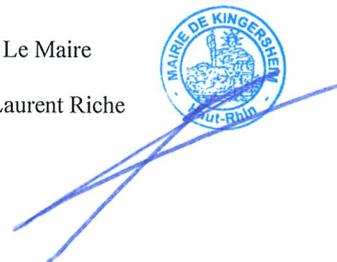
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Communication sur le projet de BP 2024 envoyée le 12 mars 2024)
(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
8

Procurations :
8

Étaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Budget Ville de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Pour l'exercice 2024, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant 15 635 261,96 € et une section d'investissement de 5 832 502,30 €.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Il s'agit du premier budget présenté selon la nomenclature M57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget primitif 2024 reprend le résultat de clôture de l'exercice 2023 constaté au compte administratif.

Pour l'exercice 2024, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant de 15 635 261,96 € et une section d'investissement d'un montant de 5 832 502,30 €.

La section de fonctionnement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 011 – charges à caractère général : 2 433 450 €
- Chapitre 012 – charges de personnel : 7 250 000 €
- Chapitre 014 – atténuations de produits : 72 000 €
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 780 000 €
- Chapitre 66 – charges financières : 300 000 €
- Chapitre 67 – charges spécifiques : 15 000 €
- Chapitre 023 et 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 784 811,96 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 70 – produits des services, domaine et ventes diverses : 285 000 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes (hors 731 – fiscalité locale) : 3 021 674,00 €
- Chapitre 731 – fiscalité locale : 8 840 000 €
- Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 1 272 101 €
- Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 104 000 €
- Chapitre 76 – produits financiers : 23 000 €
- Chapitre 013 – atténuations de charges : 70 000 €
- Chapitre 77 – produits spécifiques : 2 000 €
- Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 227 700 €
- Résultat d'exécution positif reporté (002) : 1 789 786,96 €

La section d'investissement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 65 533,60 € dont 50 533,60 € de RAR
- Chapitre 204 – subventions d'équipement versées : 49 000 € dont 44 000 € de RAR
- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 3 888 159,10 € dont 532 023,23 € de RAR
- Chapitre 23 – immobilisations en cours : 2 109,60 € dont 2 109,60 € de RAR
- Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves : 20 000 €
- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 1 580 000 €
- Chapitre 40 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 227 700 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues : 450 000 €
- Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves : 320 000 €
- Chapitre 021 et 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 784 811,96 €
- Résultat d'exécution positif reporté (001) : 1 277 690,34 €

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver le budget primitif Ville de l'exercice 2024, arrêté à la somme de 15 635 261,96 € en section de fonctionnement et à la somme de 5 832 502,30 € en section d'investissement,
- d'approuver le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

13. Adhésion à la politique maison alsacienne du 21^{ème} siècle de la Collectivité Européenne d'Alsace

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à valider l'adhésion de la Ville à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle, la Collectivité européenne d'Alsace va lancer, au 1^{er} janvier 2024 le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Notre engagement à la démarche de la Collectivité Européenne d'Alsace permet un soutien plus fort des projets sur notre territoire en aidant financièrement les habitants qui acceptent de rénover leur maison, antérieure à 1948 selon un cahier des charges spécifique, prescrivant les méthodes et matériaux traditionnels. Les secteurs concernés de Kingersheim sont essentiellement la cité Fernand Anna, certaines maison anciennes du centre-ville et quelques maisons de la Strueth.

3 choix possibles :

- Sans implication, le plafond se situe à 10 000 € de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la Collectivité européenne d'Alsace),
- Notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire porte le plafond de subvention à 30 000 €,
- Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA couplé avec notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000 €.

Notre cofinancement des projets est basé sur un pourcentage en fonction de notre taux modulé.

Le taux modulé de la commune de Kingersheim est de 26, notre participation sera donc de 10 % de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace.

VU la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle du 19 juin 2023 ;

VU le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-XXXX du 13 novembre 2023;

VU la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

VU le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel,
- d'adopter la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, et ses partenaires le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) Alsace et le PNRVN (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord),
- de s'engager à appliquer le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

14. Acquisition et cessions immobilières – bilan annuel 2023

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du bilan relatif aux acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023.

La Loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics prévoit que les collectivités territoriales, et notamment les communes de plus de 2 000 habitants, délibèrent tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce rapport doit permettre à l'assemblée délibérante de la collectivité de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la collectivité et, au-delà, d'assurer l'information de la population.

Au titre de l'année 2023, seul un bilan relatif aux acquisitions par la ville sera présenté, aucune cession immobilière n'ayant été effectuée.

1°/ Acquisition en vue de réaménager l'espace devant la Maison de la Citoyenneté et maîtriser l'urbanisation projetée sur l'emprise résiduelle

Dans le cadre de la requalification du centre-ville et de l'intérêt particulier porté sur les propriétés de ce secteur, la ville s'est portée acquéreur d'une partie de la propriété sise 14-16 rue de Ruelisheim, en vente.

Cet intérêt a été motivé d'une part par la proximité immédiate de la Maison de la Citoyenneté et la possibilité de revoir l'aménagement du parvis en l'élargissant sur une partie de cet espace, et d'autre part de maîtriser autant que possible la future constructibilité de l'emprise foncière non bâtie à l'arrière. En effet, l'accès à cette future propriété se trouvant dans l'emprise foncière acquise par la ville, cela a permis à la Ville de pouvoir peser sur l'acheteur des fonds arrière et limiter strictement à 3 logements les constructions projetées sur cette parcelle.

Les parcelles acquises sont cadastrées en section 1, n° 358/91, 386/91, 387/94, 388/94, 393/97, 394/97, 391/95 et 390/95 représentant une surface de 5,47 ares.

Cette transaction a été validée par le conseil municipal au cours de la séance du 25 mai 2022 sur la base d'un montant de 100 000 €, frais d'arpentage partagés à part égale entre les parties, frais d'acte notarié en sus. Le transfert de propriété a été formalisé par acte notarié du 13 juin 2023.

2°/ Acquisitions en vue de régularisations foncières

Régularisation foncière rue de Pfastatt

Par suite de la mise en vente de la propriété sise 115 rue de Pfastatt, en 2022, la ville a informé le notaire qu'une emprise de ce terrain faisait partie de la voirie. Ainsi, le nouvel acquéreur a donné son accord pour une cession à l'euro symbolique de cette emprise de 0,08 are, cadastrée section 21 n° 544.

Le Conseil municipal a validé cette transaction en séance du 28 juin 2023 et le transfert de propriété a été formalisé par acte administratif des 15 et 16 novembre 2023.

Régularisation foncière rue de Richwiller

Les propriétaires des biens sis 52 et 52A rue de Richwiller ont souhaité régulariser le transfert à la ville d'emprises de terrain représentant de la voirie, à l'euro symbolique.

Les parcelles concernées sont cadastrées section 9 n° 987/128 pour 0,15 ares et n° 965/168, 989/128 et 991/128 pour 0,23 ares.

Le Conseil municipal a validé ces transactions en séance du 15 novembre 2023 et le transfert de propriété a été formalisé par actes administratifs des 11 et 21 décembre 2023 et 11 et 13 décembre 2023.

Le Conseil municipal a pris acte du bilan présenté.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

15. Acquisition d'une propriété foncière rue du Béarn

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une propriété foncière sise rue du Béarn à Kingersheim.

L'Association Culturelle, Culturelle et Sportive de Kingersheim, A2CSK, a achevé au courant de l'année 2023 la construction de leur nouveau lieu de culte, le « centre Al Fath », sur le terrain propriété de la ville 12 rue Claude Debussy.

Conformément au bail emphytéotique établi entre l'association et la ville et aux délibérations du conseil municipal prises en séance des 30 janvier 2017 et 20 mars 2019, une convention de concession pour 14 places de stationnement permettant à l'association de remplir ses obligations en matière de parking, a été signée pour une emprise de terrain sise rue du Lys.

Cette concession a été octroyée de manière provisoire dans l'attente de la libération par l'association du terrain occupé rue du Béarn, notamment par deux bâtiments modulaires.

La construction achevée, les discussions ont donc été engagées entre la ville et le propriétaire du terrain rue du Béarn, Habitats de Haute-Alsace, afin de l'acquérir pour y aménager un parc de stationnement de 15 places, répondant ainsi à ce qui était prévu au permis de construire et en lieu et place du terrain de la rue du Lys.

Après intervention du géomètre, le terrain considéré est cadastré section 9 n° 1022/62 et 1021/62 pour une surface totale de 5,68 ares.

La transaction est convenue à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section 9 n° 1022/62 et 1021/62 d'une superficie totale de 5,68 ares à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Étaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

16. Aménagement de la rue de Richwiller – demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour les travaux d'aménagement de la rue de Richwiller pour sa portion comprise entre la rue de la Griotte et la rue d'Alsace.

Les travaux de construction de nouveaux commerces se terminant ces derniers temps, en bordure de la rue de Richwiller, que ce soit à l'Ouest ou à l'Est du rd Pt du Kaligone, la municipalité constate qu'il est temps de procéder à l'aménagement de cette voie entre les rues de la Griotte et la rue d'Alsace (hors Rd Pt du Kaligone) afin de :

- Pouvoir adapter la configuration de la route à la circulation des véhicules en transit ou se rendant aux commerces,
- Pouvoir créer là où c'est possible une voie de circulation dédiée aux vélos,
- Améliorer l'accessibilité des trottoirs et traversées piétonnes aux piétons,
- Rendre les 2 arrêts de bus de la ligne N°8 conformes aux normes PMR,
- Collecter les eaux pluviales et les infiltrer autant que possible sur site afin de limiter la saturation du réseau d'assainissement.

L'opération des travaux de réfection et d'aménagement de la voirie et trottoirs sont estimés à 500 000 € HT. Cela représente un tronçon de 265 ml et 4 000 m² entre le Rond-Point du Kaligone et la rue d'Alsace côté Est, et 190 ml et 520 m² entre le Rond-Point du Kaligone et la rue de la Griotte côté Ouest.

Il est proposé de solliciter aux taux maximums :

- L'Agence de l'eau pour obtenir une subvention pour les travaux envisagés compte tenu des efforts réalisés pour collecter infiltrer les eaux pluviales,
- m2A pour la mise aux normes PMR des 2 quais bus,
- Les services de l'état, du département ou de toute autre entité pour les travaux liés à l'amélioration de l'accès à des pistes ou bandes cyclables sur les tronçons considérés.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES EN EUROS	HT	RECETTES EN EUROS	HT
Maitrise d'œuvre	11 600 €	Aide Agence de l'Eau (40€/m ²)	158 000 €
Diagnostic amiante enrobés	2 000 €	Aide DSIL/DETR (20%)	100 000 €
Travaux tronçons A et B	486 400 €	Aide Région piste cyclable	40 000 €
		Aide 2 arrêts de bus m2A	4 000 €
		Aide Département piste cyclable	50 000 €
		Aide m2a piste cyclable	40 000 €
Total HT	500 000 €	Total	392 000 €

Soit un solde HT à charge de la collectivité de 108 000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération d'aménagement de la rue de Richwiller et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

17. Organisation du temps scolaire à partir de septembre 2024

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour la reconduction des horaires des écoles pour une durée de 3 ans renouvelables.

De 2013 à 2018, la Ville avait mis en place la semaine de 4,5 jours conformément à la loi en vigueur et après une démarche participative approfondie avec l'ensemble des partenaires éducatifs pour en définir les modalités.

En 2018, le gouvernement ayant laissé aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours, l'inspection académique en charge de l'organisation de la réflexion sur ce sujet, a demandé aux écoles de débattre et procéder au vote à l'occasion d'un Conseil d'école extraordinaire organisé dans la foulée des Conseils d'école du 2^{ème} trimestre et à l'issue duquel la décision devra être soumise à l'approbation du Conseil municipal pour une application à la rentrée 2018 pour une durée de 3 ans.

La dernière délibération fixant l'organisation du temps scolaire date de 2021. Par conséquent, il y a lieu de valider les horaires pour une nouvelle période triennale à compter de la rentrée 2024 dans le cadre suivant :

- 8 demi-journées par semaine minimum,
- 24h hebdomadaire maximum,
- 3h30 par demi-journée et 6h par jour maximum.

La proposition soumise aux conseils d'école est la reconduction des horaires actuels avec :

Groupe scolaire du Centre

Elémentaire : 8H00 – 11H30 ; 13H30 – 16H00

Maternelle : 8H00 – 11H30 ; 13H30 – 16H00

Groupe scolaire du Vde

Elémentaire : 8H00 – 11H30 ; 13H30 – 16H00

Maternelle : 8H00 – 11H30 ; 13H30 – 16H00

Groupe scolaire de la Strueth

Elémentaire : 8H00 – 11H30 ; 13H30 – 16H00

Maternelle : 8H00 – 11H30 ; 13H30 – 16H00

Maternelle des Tilleuls

8H15 – 11H45 ; 13H45 – 16H15

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la reconduction horaires des écoles.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents :
8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

18. Attribution de subventions pour des voyage scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Des écoles sollicitent la ville en vue d'obtenir un soutien financier pour les enfants de Kingersheim participant à des voyages scolaires.

S'agissant d'enfants de la commune, la Ville a validé le principe d'une participation financière, sous condition, dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2024.

Chaque année, des voyages sont organisés par des écoles de Kingersheim ou fréquentées par des élèves de Kingersheim. La commune est sollicitée pour aider au financement de ces voyages afin d'en alléger le coût pour les parents. Cette subvention découle de la subvention du même nom attribuée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

S'agissant de voyages effectués en 2024, les barèmes d'attribution des subventions sont les suivants :

- Autoriser l'accès à la subvention aux familles des élèves scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) et collège exclusivement (idem CeA)
- Calquer les montants sur ceux de la CeA, pour les lieux d'accueil labellisés classe verte :
 - o 10 € par enfant de janvier à décembre
 - o Subvention multipliée par le nombre de nuitées pour une durée minimale de 3 nuitées
- Soutenir les voyages non labellisés « classe verte » aux conditions suivantes :
 - o Soutien forfaitaire de 10 % du coût à charge des familles plafonné à 75 euros,
 - o Durée minimale d'au moins 3 nuitées
- Ouvrir l'accès à la subvention aux écoles kingersheimois :
 - o 10 € par enfant de janvier à décembre, pour l'ensemble du séjour
 - o Durée minimale d'au moins 3 nuitées.

Pour l'ensemble des demandes, la subvention est versée à l'établissement chargé de répercuter le soutien de la Ville sur le coût à charge des familles.

Une enveloppe financière annuelle est inscrite au budget. Si celle-ci est consommée avant la fin de l'année, il sera répondu négativement à toute nouvelle demande de soutien pour les voyages scolaires.

Ecole	Type de voyage	Date du séjour	Nbre d'enfants	Nombre de nuitées	Coût à charge des familles	Calcul	Proposition
Ecole élémentaire du Centre	Classe verte à Orbey : concerne CE1A et CE1B	Du 24 au 28 juin 2024	50	4		50 élèves X 10 €	500,00 €
Ecole élémentaire Saint-Joseph	Classe verte à Orbey	Du 8 au 12 avril OU du 24 au 28 juin 2024	3	4		3 élèves X 10 € X 4 nuitées	120,00 €
Collège Ste-Joseph	Séjour linguistique au Royaume-Uni	Du 18 au 23 février OU du 14 au 19 avril 2024	2	5	550,00 €	10% du coût du séjour X 2	110,00 €
Collège Ste-Ursule	Classe de mer à Saint-Malo	Du 25 au 29 mars 2024	4	4		4 élèves X 10 € X 4 nuitées	160,00 €
Institution Jeanne d'Arc	Séjour pédagogique sur l'histoire de la construction européenne	Du 8 au 11 avril 2024	5	5	450,00 €	10% du coût du séjour X 5	225,00 €
							1 115,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2024 aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Étaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

19. Signature d'une charte de mise à disposition ponctuelle de locaux

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

La Circonscription de Wittenheim organise des Olympiades à destination des écoles élémentaires de la commune les 20 et 27 juin et sollicite l'accord de la Ville pour utiliser la Plaine de Foot et la salle Gounod.

Dans le cadre de ses missions, la Circonscription de Wittenheim organisera les 20 et 27 juin 2024 des olympiades pour faire découvrir la pratique sportive et handisport aux élèves de CP à CM2.

L'Office Municipal des Sports de Kingersheim soutiendra ce projet à travers la proposition d'ateliers handisport.

Ce seront donc 24 classes des écoles élémentaires de Kingersheim qui profiteront de ces animations qui se tiendront en différents ateliers.

Afin de réaliser ces évènements dans des conditions optimales, la Circonscription de Wittenheim a demandé la mise à disposition à titre gracieux de la Plaine de Foot et du plateau multisports Gounod.

Dans un souci de soutien à la pratique sportive mais aussi à la prévention et sensibilisation au handicap, il est proposé de mettre à disposition ces infrastructures.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de mise à disposition à titre gracieux.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

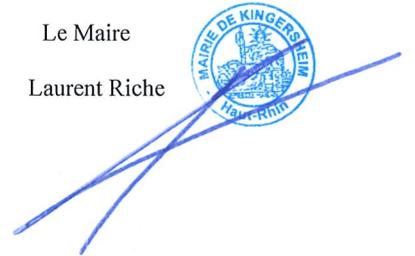
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

20. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux des Arboriculteurs et Apiculteurs de Kingersheim

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

Suite à l'ajout d'un accès au verger école, il convient de mettre à jour la jauge dans la convention de mise à disposition de locaux.

La mise à disposition de locaux communaux à des associations doit être contractualisée, même si cette dernière est à titre gracieux.

Les Arboriculteurs et Apiculteurs de Kingersheim ont signé une convention relative à la mise à disposition du verger école le 2 octobre 2023.

Suite à l'ajout d'un accès, il convient de la mettre à jour, via la signature d'un avenant, indiquant que la jauge d'accueil est à présent de 38 personnes et non plus 19.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents :
8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

21. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACIK

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

En soutien à l'association, la Ville de Kingersheim souhaite verser une subvention exceptionnelle de 200 € pour le rachat de matériel.

L'association Athlétisme Club Illzach Kingersheim dispose d'un placard de stockage à la salle polyvalente. Ce dernier a été, à plusieurs reprises, fracturé et certains matériels qu'il contenait n'ont pas été retrouvés. La valeur est estimée par le club à 550 €.

L'association n'a pas fait de demande expresse de prise en charge de ce matériel manquant.

Néanmoins, à la vue du dynamisme de l'ACIK au sein de la commune, il paraît pertinent de leur verser une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'ACIK,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2024.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

22. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Indépendante Kingersheim

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

En soutien à l'association, la Ville de Kingersheim souhaite verser une subvention exceptionnelle de 1 153€ pour le changement de tables de saut.

L'association Indépendante Kingersheim, dont l'activité se tient principalement sur le plateau gymnique de la salle Gounod, doit changer les tables de saut pour être en conformité avec les évolutions règlementaires et techniques.

Ces travaux, dont le coût est porté par le club, s'élèvent à 11 530 € TTC.

A la vue de l'engagement du club et de son dynamisme, il paraît pertinent de leur verser une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 10% des travaux (1 153 €) à l'Indépendante Kingsheim,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2024.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



MAIRIE DE KINGSHEIM
RUE DE LA LIBERTÉ
67100 KINGSHEIM

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

23. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim, conformément à la délibération prise en Conseil municipal du 20 juin 2002, à l'avenant adopté en Conseil municipal du 19 décembre 2012 et à la nouvelle convention adoptée lors du Conseil municipal du 14 mars 2023.

Une convention définissant les engagements réciproques entre la Ville et l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim a été prise par voie de délibération lors du Conseil municipal du 20 juin 2002 et modifiée par avenant voté en Conseil municipal du 19 décembre 2012.

Une nouvelle convention a été actée par délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2023 pour remettre à jour certaines données telles que les locaux mis à disposition, situés aujourd'hui à Tival et le personnel mis à disposition, mais aussi la valorisation des moyens que la Ville peut mettre en œuvre pour permettre à l'Amicale de fonctionner et offrir aux adhérents des prestations toujours appréciées.

Cette convention stipule que l'Amicale du personnel communal de la Ville de Kingersheim a pour objet :

- de resserrer les liens entre les agents municipaux,
- d'accorder certains avantages sociaux à ses membres,
- de susciter et de soutenir toutes initiatives de formation culturelle et sportive.

Une nouvelle dynamique est engagée avec un renouvellement des membres du bureau de l'Amicale. Outre les prestations habituelles (chèques-vacances, chèques-cadeaux de fin d'année, primes pour les médaillés et les retraités ainsi que mariages, naissances, tarifs préférentiels sur les cartes culture et sport), un programme d'activités est proposé favorisant les temps de rencontre avec des activités à la journée qui puissent convenir à une majorité d'adhérents et à leurs familles, des moments de convivialité et l'organisation de courts séjours (sur un week-end).

En matière de communication, le site internet de l'Amicale est opérationnel, un logo a été créé qui marque l'identité de l'association sur l'ensemble de ses supports et enfin une newsletter permet une information numérique, réactive et souple.

Afin de favoriser et de faciliter la réalisation de l'objet de l'Amicale du personnel, la Ville de Kingersheim alloue des moyens matériels, humains et financiers à l'association.

Ainsi, la convention prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel dont le montant est arrêté chaque année lors du vote du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 161 000 € au titre de l'année 2024 (montant identique à celui de 2023).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 161 000 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Kingersheim pour l'année 2024,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2024.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

24. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Deux agents exerçant le métier d'ATSEM avaient été initialement recrutés dans la filière technique. Actuellement adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, il est possible de les intégrer dans le cadre d'emplois des ATSEM au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. Cette intégration sera sans incidence financière pour la collectivité ni pour l'agent, les deux grades relevant de la même grille indiciaire. Une telle intégration mettra en adéquation le grade et le métier des agents concernés.

Un jardinier a pris sa retraite. Il a été remplacé par un agent mis à disposition par le Centre de gestion. Ce dernier donnant satisfaction, il est prévu de le stagiairiser. Le grade n'étant pas le même, une modification du tableau des effectifs est nécessaire.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	ATSEM	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique à temps complet	Jardinier	1

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

25. Recrutement de personnel saisonnier

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à approuver le recrutement de personnel non titulaire saisonnier.

Vu le décret n° 88 – 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu la délibération du 27 mai 2009 prévoyant de rémunérer les jeunes recrutés en qualité d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier sur la base du 1^{er} échelon de la 1^{ère} échelle de rémunération de la catégorie C des grades et emplois territoriaux

Pendant la période estivale 2024, il est prévu de recruter 8 jeunes (dont 3 temps complet et 5 à temps non complet) de 16 à 25 ans pour répondre aux besoins de la collectivité. Ils assureront des missions dans différents services de la Ville : renfort des équipes du Centre technique municipal et renfort des effectifs du CREA qui accueille de nombreux enfants dans son centre de loisirs sans hébergement.

Il est à noter que le choix des jeunes habitants est opéré depuis plusieurs années par tirage au sort garantissant ainsi l'impartialité et la transparence. A ce dispositif, s'ajoute un entretien pour chaque jeune destiné à mesurer sa réelle motivation.

Ce recrutement apporte une véritable expérience professionnelle à ces jeunes, souvent la première expérience puisqu'une partie des postes est accessible dès l'âge de 16 ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier et prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2024.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



The official stamp of the Mayor of Kingersheim is circular, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE KINGERSHEIM' and 'Haut-Rhin' around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 27 mars 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 20 mars 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis,
LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :
BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
NAMUR Céline a donné procuration à BRETZNER Gilles
OUROUH Nabil a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
ACHA Giulia a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

26. Demandes de subvention DETR

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2024.

Cette demande d'aide porte sur la pose de stores et de rideaux dans les écoles de la commune.

Actuellement, plusieurs classes sont équipées d'anciens stores californiens, non fonctionnels et avec des lamelles manquantes. Les occultations n'étant plus complètes, les vidéo projections sont difficilement réalisables par les enseignants. D'autre part, les salles de classes, orientées sud, atteignent régulièrement des températures élevées en été.

Il est prévu de remplacer les anciens systèmes par des rideaux obscurcissant, simples de manipulations. Le choix s'est porté sur un tissu BORA avec un envers brillant, qui assure un rôle de réflexion de 50% aussi bien de la chaleur que de la lumière. Cette installation permettrait de diminuer de 2° la température au sein de la classe, en période de grande chaleur.

Par ailleurs, la salle plurivalente de l'école du VDE est actuellement équipée de différents pans de rideaux, qui permettent d'occulter la pièce, pour des représentations, mais aussi de séparer la salle en 2 parties, afin de pouvoir accueillir 2 groupes d'élèves simultanément.

Un pan de rideau présente différentes déchirures, et a déjà été rapiécé à différents endroits. De plus, ce pan, en tissus fin ne joue pas son rôle d'occultant et de réflecteur de chaleur.

Il est prévu de remplacer ce pan de rideau (de grande largeur et hauteur). Le choix s'est porté sur un tissu BORNEO : totalement occultant, avec une classe d'absorption acoustique de classe A, afin de réduire les effets de résonance, au vu des doubles occupations dans la pièce, et une réflexion solaire de 33%.

Le coût prévisionnel du projet est de 13 819 € HT.

Afin de permettre le financement de ces équipements, une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sera sollicitée auprès de l'Etat pour 50% du montant.

Dépenses		Recettes	
3 classes Ecole Perrault	6 651,00 €	DETR	6 909,50 €
2 classes Louise Michel	4 573,00 €	Reste à charge ville	6 909,50 €
Salle Pluri du VDE	2 595,00 €		
Total	13 819,00 €	Total recettes	13 819,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter le soutien financier à l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 50% des dépenses du projet (soit 6 909,50 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche

